

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

### **Quand les Statuts révisés de la FIFA sont-ils entrés en vigueur ?**

Les Statuts de la FIFA approuvés par le Congrès Extraordinaire de la FIFA le 26 février 2016 sont entrés en vigueur au 27 avril 2016, à l'échéance du délai statutaire de 60 jours. Ils sont disponibles sur le site officiel de la FIFA, [FIFA.com](http://FIFA.com).

### **En quoi le rôle du Conseil de la FIFA diffèrera-t-il de celui du Comité Exécutif ?**

Outre que sa composition est différente de celle de l'ancien Comité Exécutif (cf. informations ci-après), le Conseil aura un rôle non exécutif, stratégique et de contrôle et sera chargé de définir la vision de la FIFA et du football mondial. Ce nouveau rôle est fondé sur le principe d'une séparation claire des pouvoirs entre le Conseil et le secrétariat général, en particulier entre la fonction politique/stratégique exercée par le Conseil et celle de direction/exécutive dévolue au secrétariat général, dans le but de réduire les conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques observées dans d'autres secteurs.

### **Jusqu'à quand les confédérations peuvent-elles élire leurs membres du Conseil ?**

Comme indiqué après [la séance du Comité Exécutif du 18 mars 2016](#), conformément aux Statuts de la FIFA et au Règlement de Gouvernance de la FIFA, les nouveaux membres supplémentaires du Conseil doivent impérativement être élus avant le 30 septembre 2016.

### **Quand le Conseil se réunira-t-il pour la première fois sous sa nouvelle forme ?**

Conformément aux Statuts révisés de la FIFA en vigueur depuis le 27 avril 2016, le Conseil se réunira officiellement pour la première fois les 9 et 10 mai 2016. Lors de cette première réunion, il sera composé des mêmes personnes que le Comité Exécutif lors de sa dernière séance, les 17 et 18 mars 2016. Le Conseil doit se réunir pour la première fois sous sa nouvelle forme à Zurich, les 13 et 14 octobre 2016.

### **Qui effectuera les contrôles d'éligibilité des candidats au Conseil en attendant que la Commission de Contrôle soit en place ?**

Conformément au Règlement de Gouvernance de la FIFA, tous les candidats au Conseil doivent subir un contrôle d'éligibilité. La Commission d'Audit et de Conformité se chargera d'effectuer ces contrôles jusqu'à ce que la Commission de Contrôle puisse prendre le relais. La Commission de Gouvernance (et partant, la Commission de Contrôle, puisqu'elle est constituée de membres de la Commission de Gouvernance) devrait être créée lors du 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA à Mexico, les 12 et 13 mai 2016.

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

### **Comment les accords commerciaux de la FIFA sont-ils gérés, conformément aux Statuts révisés de la FIFA ?**

Selon les Statuts révisés de la FIFA, différents organes de la FIFA sont impliqués dans la gestion des accords commerciaux de la FIFA.

Le Conseil est compétent pour définir les normes, les politiques et les procédures applicables par la FIFA en matière d'attribution des contrats commerciaux et pour approuver la stratégie commerciale globale de la FIFA.

La Commission des Finances approuve l'engagement du secrétariat général concernant les revenus liés aux accords commerciaux.

Le secrétariat général soumet une proposition concernant la stratégie commerciale globale et les objectifs financiers afférents au Conseil pour approbation, élabore les packages de droits et les accords commerciaux et se charge également de négocier, exécuter et mettre en œuvre l'ensemble des contrats commerciaux, conformément aux normes, politiques et procédures mises en place par le Conseil. Le secrétariat général fait aussi régulièrement des rapports au Conseil et à la Commission des Finances sur la situation et la progression des activités commerciales.

La Commission d'Audit et de Conformité indépendante supervise les processus de conclusion des accords commerciaux pour garantir leur conformité.

### **Qui décide des investissements de la FIFA en matière de développement du football ?**

L'un des objectifs inscrits dans les Statuts de la FIFA est d'améliorer constamment le football et de le diffuser dans le monde en tenant compte de son impact universel, éducatif, culturel et humanitaire et ce, en mettant en œuvre des programmes de jeunes et de développement (cf. art. 2a) des Statuts de la FIFA).

Conformément aux Statuts révisés de la FIFA, différents organes de la FIFA sont impliqués dans le processus d'attribution des aides au développement.

Le Congrès est compétent pour approuver le budget global de la FIFA, tandis que le Conseil fixe les axes stratégiques globaux ainsi que le budget global des activités de développement et définit les normes, les politiques et les procédures applicables en matière d'aides au développement du football. La Commission de Développement détermine les dotations budgétaires accordées aux associations membres et aux confédérations pour le développement, examine les dossiers de candidature et statue à leur sujet, établit des directives et des règlements pour les programmes de développement et fait régulièrement des rapports au Conseil sur l'état des activités de développement.

Le secrétariat général exécute les décisions de la Commission de Développement et lui apporte un soutien administratif, en particulier pour ce qui est de l'octroi des aides au développement du football. Il fait aussi régulièrement des rapports à la Commission de Développement et au Conseil.

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

La Commission d’Audit et de Conformité indépendante supervise les processus relatifs à la distribution et à la circulation des fonds liés au développement.

### **Qui décide quel sera le pays hôte de la compétition finale de la Coupe du Monde de la FIFA™?**

Le Congrès choisit le pays hôte de la compétition finale de la Coupe du Monde de la FIFA™ (parmi les dossiers de candidature – trois au maximum – que lui soumet le Conseil). Une majorité absolue (plus de 50%) des associations membres présentes et ayant le droit de vote est nécessaire au premier tour. En l’absence de majorité absolue au premier tour, le dossier de candidature ayant recueilli le moins de voix est éliminé. Au second tour, ou si moins de trois dossiers de candidature sont présentés au Congrès, une majorité simple (plus de 50%) des suffrages valablement exprimés suffit.

Le Conseil choisit le lieu et les dates de toutes les autres compétitions finales organisées par la FIFA et fixe le nombre d’équipes participantes de chaque confédération.

### **Comment la FIFA organise-t-elle ses compétitions ?**

Différents organes de la FIFA sont impliqués dans le processus d’organisation des compétitions de la FIFA avec le Comité Organisateur Local (COL).

Le Conseil fixe la stratégie pour les compétitions, statue sur tout changement de format des compétitions existantes de la FIFA, définit les exigences posées aux candidats à l’organisation de la Coupe du Monde de la FIFA™ et attribue également les droits d’organisation de toutes les compétitions de la FIFA, excepté la Coupe du Monde de la FIFA™ (cf. explication ci-dessus).

La Commission d’Organisation des Compétitions de la FIFA approuve les dates, le calendrier des matches et les sites des compétitions finales, fixe le règlement spécifique des compétitions respectives et supervise le déroulement des compétitions de la FIFA.

Le secrétariat général propose des plans à la Commission d’Organisation des Compétitions de la FIFA pour la mise en œuvre des compétitions et réalise l’organisation des compétitions de la FIFA sur la base de la stratégie approuvée et du règlement. Le secrétariat général interagit également avec le Comité Organisateur Local et fait régulièrement au Conseil et à la Commission d’Organisation des Compétitions de la FIFA des rapports sur l’état et la progression des activités commerciales.

### **Qui sont les membres indépendants des commissions permanentes et sur quelle base sont-ils nommés ?**

Les membres indépendants de la Commission de Gouvernance (à l’instar des autres membres de cette commission) sont élus par le Congrès sur proposition du Conseil. De plus, au moins la moitié des membres de la Commission des Finances et de la Commission de Développement de la FIFA doivent également remplir les critères d’indépendance tels que définis dans le Règlement de Gouvernance de la FIFA. Ces membres sont nommés par le Conseil.

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

### **Quand les membres des neuf commissions permanentes seront-ils nommés par le Conseil ?**

La procédure de nomination des commissions permanentes sera discutée lors de la séance du Conseil des 9 et 10 mai 2016.

### **Quelle sera la fonction de la nouvelle Commission des Acteurs du Football ? Quelle sera sa composition ?**

La Commission des Acteurs du Football assistera et conseillera le Conseil sur toutes les questions de football, notamment sa structure et toutes les questions techniques. Elle s'occupera également des relations entre les clubs, les joueurs, les ligues, les associations membres, les confédérations et la FIFA ainsi que des intérêts du football de clubs dans le monde entier.

Chaque confédération, à l'instar de tous les autres acteurs impliqués dans le football (en particulier les administrateurs, les joueurs, les arbitres, les entraîneurs, les clubs et les ligues) sera représentée au sein de la Commission des Acteurs du Football.

### **Quelle sera la fonction de la nouvelle Commission de Gouvernance ? Comment ses membres seront-ils élus ?**

La Commission de Gouvernance traitera toutes les questions de gouvernance de la FIFA. Elle conseillera également le Conseil et lui apportera son assistance sur ces questions. La Commission de Gouvernance comprendra au moins trois membres et au plus 12 membres, qui seront élus par le Congrès. Au moins la moitié des membres de la commission, y compris le président et le vice-président, doivent remplir les critères d'indépendance. Les responsabilités de la Commission de Gouvernance sont détaillées dans le Règlement de Gouvernance de la FIFA.

### **Quelle sera la forme des commissions permanentes proposées et comment leurs membres seront-ils nommés ?**

Le président, le vice-président et les membres de chaque commission permanente seront nommés par le Conseil sur proposition des associations membres, du Président de la FIFA ou des confédérations, à l'exception du président, du vice-président et des membres de la Commission de Gouvernance, qui seront élus par le Congrès sur proposition du Conseil. Le Conseil devra également garantir une représentation appropriée des femmes au sein des commissions permanentes. Le mandat des membres des commissions permanentes sera de quatre ans à compter de la date respective de leur nomination par le Conseil. Ils peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil, à l'exception des membres de la Commission de Gouvernance, qui peuvent uniquement être révoqués par le Congrès.

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

### **Quelle sera la composition de la Commission de Contrôle ? Quelle est sa fonction ?**

Le président, le vice-président et un membre indépendant de la Commission de Gouvernance, tandis que les autres membres de la commission plénière formeront la Commission de Contrôle. La Commission de Contrôle procédera au contrôle d'éligibilité des candidats à un siège dans les organes de la FIFA et de leurs membres en exercice, conformément aux Statuts révisés et au Règlement de Gouvernance de la FIFA. Elle procédera aux contrôles d'indépendance des candidats à un siège au sein de la Commission d'Audit et de Conformité et des organes juridictionnels et de leurs membres en exercice, ainsi que des candidats à un siège dans les commissions permanentes et de leurs membres en exercice, lesquels sont tenus de satisfaire aux critères d'indépendance.

### **Qui doit se soumettre au contrôle d'éligibilité et qui mène ce contrôle ?**

L'ensemble des membres du Conseil, y compris le Président de la FIFA, l'ensemble des membres des commissions et des organes juridictionnels de la FIFA, ainsi que le Secrétaire Général de la FIFA doivent se soumettre au contrôle d'éligibilité mené par la Commission de Contrôle qui fait partie de la Commission de Gouvernance. Pour les membres de la Commission de Gouvernance, le contrôle d'éligibilité est mené par la Chambre d'instruction de la Commission d'Éthique. Les contrôles d'indépendance des membres de la Commission de Contrôle sont également menés par la Chambre d'instruction de la Commission d'Éthique.

### **Quels critères les membres indépendants doivent-ils remplir ?**

Les critères d'indépendance, qui font partie du Règlement de Gouvernance de la FIFA, ont été encore renforcés et détaillés.

### **Quelle sera la fonction du directeur Conformité de la FIFA ?**

Il sera compétent pour superviser le programme de conformité avec l'unité Conformité de la FIFA et il rapportera directement au Secrétaire Général de la FIFA et au président de la Commission d'Audit et de Conformité indépendante.

### **La limitation du nombre de mandats sera-t-elle appliquée rétroactivement ?**

Non, elle ne sera pas appliquée de manière rétroactive. La limitation du nombre de mandats prévue par des dispositions spécifiques des Statuts révisés de la FIFA s'appliquera uniquement aux membres des commissions existantes à compter de la date d'échéance de leurs mandats en cours.

### **Comment le Secrétaire Général de la FIFA sera-t-il nommé ?**

Conformément à l'art. 34, al. 9 des Statuts révisés de la FIFA, le Secrétaire Général est nommé et peut être révoqué par le Conseil. Le Secrétaire Général rapportera au Conseil et occupera la fonction de directeur exécutif de l'organisation.

## Questions/réponses sur les réformes statutaires – 66<sup>e</sup> Congrès de la FIFA

### **Comment se traduit l’engagement de la FIFA en faveur des droits de l’homme ?**

L’art. 3 des Statuts de la FIFA dispose que la FIFA s’engage à respecter tous les droits de l’homme internationalement reconnus et qu’elle mettra tout en œuvre pour promouvoir la protection de ces droits. Pour de plus amples informations sur l’engagement de la FIFA à respecter les droits de l’homme, [cliquer ici](#).

